

Image not found or type unknown



Reduction impots pacs puis mariage

Par **caraibos2**, le **23/04/2009** à **11:01**

Bonjour,

Mon compagnon et moi allons nous marier en juillet 2010. Nous envisageons de nous pacser cette année car on a entendu dire que cumuler ces 2 unions un année après l'autre est intéressant pour les impôts.

Est ce vrai ?

Cela dépend- il des revenus ? Actuellement je ne paie pas d'impôts par je bénéficie de la prime pour l'emploi, en revanche mon conjoint en paie.

Si vous pouviez m'éclairer un peu là dessus... merci !